

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Mesnil-Saint-Père

SEANCE DU 31 JANVIER 2025

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
11	7	7 + 3 pouvoirs

Date de convocation
29 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trente et un janvier à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Salle de la Mairie, sous la présidence de **Pascal HENRI**, Maire.

Présents : **BOUILLET Francis, COLLOT Françoise, GAURIER Jacques, HENRI Pascal, LOYER Gilles, PRIEUR Brice, VANDERHOEVEN Sylvie.**

Absents : **CROIX Mylène.**

Représentés : **BERTOUT Emilie à GAURIER Jacques, BREVOT Gérard à HENRI Pascal, NICOLLE François à LOYER Gilles.**

Monsieur GAURIER Jacques a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Engagement politique visant la suppression des pesticides
N° de délibération : 08_2025

Dans le cadre de la démarche pour l'obtention du label "Commune Nature 2025" Monsieur le Maire expose que la commune doit délibérer sur son engagement volontaire dans une démarche progressive et continue visant la suppression des produits phytosanitaires, en conformité avec la réglementation en vigueur et favorisant la biodiversité.

Ce label existe pour récompenser les collectivités qui s'impliquent dans un parcours de sauvegarde de la biodiversité, de protection et de restauration des ressources en eau et dans un jardinage naturel.

Cet engagement est récompensé par une, deux ou trois libellule(s) plus un coup de coeur du jury. Il est attribué par un jury composé d'élus de la Région Grand Est et de membres des Comités de Bassin Seine-Normandie et Rhin-Meuse.

Ce plan a pour objectif le repérage et le classement des zones traitées, avec évaluation des risques pour les ressources en eau. Il doit intégrer un diagnostic des pratiques en matière de traitement phytosanitaire. Il peut faire l'objet d'une aide.

La commune de Mesnil Saint Père a déjà arrêté l'utilisation des produits phytosanitaires depuis 2023. Le cimetière a été réengazonné. Les espaces verts sont gérés dans un souci de protection des ressources en eau.

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

D'APPROUVER l'engagement volontaire de la commune de Mesnil Saint Père dans une démarche progressive et continue visant la suppression des produits phytosanitaires, en conformité avec la réglementation en vigueur, et favorisant la biodiversité.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE À L'UNANIMITÉ D'APPROUVER

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Affiché le 4 février 2025
Pascal HENRI,
Maire



Pascal HENRI
2025.02.13 09:48:17 +0100
Ref:8146489-12230649-1-D
Signature numérique
le Maire